

Note sur le CERN

L'Organisation européenne pour la recherche nucléaire CERN a été créée en 1954 et comprend actuellement treize membres, dont la Suisse. Cette organisation a pour but "d'assurer la collaboration entre Etats européens pour les recherches nucléaires de caractère purement scientifique et fondamental ainsi que pour d'autres recherches en rapport essentiel avec celles-ci" (Art. II de la Convention). Jusqu'en 1969, les installations du CERN comprenaient un synchrotron à protons pour des énergies de 28 milliards d'électrons-volts (28 GeV) et un petit synchro-cyclo-tron pour des énergies de 600 millions d'électrons-volts (600 MeV), ainsi que des anneaux à intersections, situés à Meyrin-Genève.

Devant les progrès considérables réalisés dans le domaine de la physique des hautes énergies et les efforts requis pour maintenir l'excellent niveau atteint par le CERN en comparaison avec les USA et l'URSS, on décida en 1969 d'étendre ces installations par la construction d'un grand accélérateur à protons d'une énergie de 300 milliards d'électrons-volts. C'est le SUPERCERN, qui va entrer en activité cette année.

QUELS SONT LES AVANTAGES QUE LA SUISSE RETIRE DU CERN?

I. Sur le plan scientifique

Les installations du CERN sont à peu près uniques au monde et il n'y a qu'aux USA qu'on trouve un accélérateur fonctionnant à des énergies aussi élevées.

C'est donc le lieu privilégié de recherches pour les chercheurs des pays membres qui ne pourraient trouver ailleurs des installations comparables, puisque les coûts de telles installations dépassent les possibilités des Etats de notre continent.

- 2 -

En Suisse ce sont les groupes d'expérimentateurs des Universités et des Ecoles polytechniques fédérales qui profitent des installations du CERN pour leurs recherches.

Il convient de relever que les installations du SIN (Schweizerisches Institut für Nuklearforschung) ne répondent pas aux mêmes besoins que celles du CERN et qu'elles ne peuvent donc être utilisées à leur place.

Le CERN est considéré, pour ces raisons, comme un modèle de la collaboration européenne sur le plan scientifique. Il contribue aussi fortement au rayonnement de Genève sur le plan international.

II. Sur le plan économique

Le CERN a passé avec l'industrie suisse de très nombreux contrats. Entre 1952 et 1974, ces contrats ont atteint une valeur totale de 594,7 millions de francs, mettant notre pays en deuxième place dans la liste des Etats avec l'industrie desquels l'organisation a conclu des contrats industriels.

Il convient encore de relever que la technologie avancée développée par nos industries grâce à ces contrats, est ensuite utilisée par celle-ci dans d'autres domaines (stockage des matériaux, production et distribution d'énergie électrique, p. ex.).

Enfin, l'économie de la région genevoise profite aussi de la présence du CERN, ne serait-ce que par la présence des quelque 3000 fonctionnaires de l'Organisation dans cette région.

* * *

Relevons enfin que le CERN étend son domaine, par-dessus la frontière, sur le territoire de deux Etats, la France et la Suisse, qui ont chacun le même intérêt à son développement. On note cependant actuellement une certaine tendance à la "francisation" de

./.

- 3 -

l'Organisation, en particulier dans le recrutement du personnel, tendance qui n'est d'ailleurs pas le fait des autorités françaises.